
**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE LA VILLE D'ANGERS**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
du conseil d'administration****SÉANCE DU 22 MAI 2025****L'an DEUX MILLE VINGT-CINQ, LE VINGT-DEUX MAI,****à 18h30, le conseil d'administration du centre communal d'action sociale de la Ville d'Angers, dûment convoqué le 16 mai 2025, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Christophe BÉCHU, Maire, Président.****Etaient présents :** Christelle LARDEUX-COIFFARD, Claudette DAGUIN, Anne-Marie POTOT, Christine STEIN, Augustine YECKE, Anthony GUIDAULT, Benoît AKKAOUI, Cécile ALLEMAN, Nicole BERNARDIN, Philippe BOURGETEAU, Charles de MONTFERRAND**Etaient excusés :** Christophe BÉCHU, Richard YVON, Céline VERON, Emmanuel LEFÉBURE, Marie-Claire LUCAS, Antoine MASSON**OBJET : Action sociale - Aides facultatives délivrées par délégation du conseil d'administration - période du 01/03/2025 au 31/03/2025**

Madame la Présidente déléguée expose,

Mesdames, Messieurs,

Par délibération du 16 octobre 2024, le conseil d'administration a délégué au Président ou, en cas d'absence ou d'empêchement, à la Présidente déléguée, l'attribution des prestations du CCAS.

En application de l'article R.123-22 du Code de l'Action Sociale et des Familles, le Président ou la Présidente déléguée ont accordé les aides facultatives suivantes entre le 1^{er} mars 2025 et le 31 mars 2025.

Il convient de noter que des corrections concernant les nombres et montants des aides sont susceptibles d'être apportées ultérieurement liées à l'actualisation des données suivant la remise effective ou non des aides.

Famille de besoin	Type d'aide	Nombre d'aides accordées dans le mois	Montant des aides accordées dans le mois	BP 2025 /famille	Total montant accordé /famille depuis le 01/01	% Réalisé /BP 2025 depuis le 01/01
Se nourrir s'alimenter	Aide alimentaire	269	17 611 €	200 000 €	45 486 €	23%
	Aide alimentaire pour jeunes en attente de ressources	-				
	Aide alimentaire pour jeunes en parcours d'insertion	2	110 €			
Accéder à un logement, l'équiper, s'y maintenir	Aide au paiement d'une facture d'énergie	7	2 284 €	55 000 €	14 092 €	26%
	Aide au paiement d'une facture d'eau					
	Aide à l'équipement personnel et ménager					
	Sommier + matelas banquette	3	450 €			
	Armoire	2	440 €			
	Lits superposés					
	Table + 4 chaises					
	Ordinateur	1	250 €			
	Réfrigérateur	1	135 €			
	Combiné réfrigérateur-congélateur	1	245 €			
	Lave linge	4	741 €			
	Four	2	177 €			
	Table de cuisson	1	187 €			
	Cuisinière	4	774 €			
	Aide "coup de pouce" pour entrer dans un logement					
Prendre soin de soi, se soigner	Aide pour une hygiène quotidienne	203	5 786 €	215 500 €	63 372 €	29%
	Aide à l'hygiène pour jeunes en parcours d'insertion	1	-			
	Aide à l'accès au matériel optique					
	Aide à l'accès au matériel médicalisé dentaire auditif	1	147 €			
	Aide à la visite médicale	1	160 €			
	Aide à la complémentaire santé (base CSS)	36	7 921 €			
	Aide à la complémentaire santé (hors CSS)	7	1 965 €			
Faire face aux imprévus, à un évènement exceptionnel	Aide pour dépasser une difficulté exceptionnelle	3	754 €	20 000 €	1 179 €	6%
	Aide pour prendre en charge des frais d'obsèques					
Se former et vivre de son travail	Aide à la formation professionnelle			1 300 €	0 €	0%
Développer un projet professionnel	Aide pour l'achat d'un équipement professionnel			52 000 €	15 819 €	30%
	Aide à la mobilité pour faciliter les démarches pour l'emploi					
	Permis Citoyen	11	9 657 €			
Se déplacer	Permis Citoyen rallonges d'aides			18 000 €	3 318 €	18%
	Aide au transport IRIGO	51	1 071 €			
Se déplacer	Aide pour les jeunes au transport IRIGO			18 000 €	3 318 €	18%
	Aide aux loisirs pour tous					
Se cultiver	Aide aux loisirs pour tous			10 000 €	-	-
Total		611	50 865 €	571 800 €	113 266 €	20%

Accusé de réception en préfecture
049-264901158-20250522-DEL-2025-046-DE
Date de réception en préfecture : 27/05/2025

En synthèse, les aides facultatives directes (c'est-à-dire hors dispositifs) accordées depuis le 1^{er} mars 2025 se répartissent mensuellement de la façon suivante :

	2024		2025		Evolution en % cumulé de l'enveloppe N-1
	Nombre d'aides accordées	Montant des aides accordées	Nombre d'aides accordées	Montant des aides accordées	
Janvier	574	54 118 €	574	49 035 €	-9%
Février	506	46 551 €	503	43 366 €	- 8%
Mars	556	42 348 €	611	50 865 €	0,2%
Avril					
Mai					
Juin					
Juillet					
Août					
Septembre					
Octobre					
Novembre					
Décembre					
TOTAL	1 636	143 017 €	1 688	143 266 €	0,2%

Sur les trois premiers mois de l'année 2025, le nombre d'aides sociales facultatives directes a augmenté de 3 % (+ 52 aides) par rapport à la même période en 2024, pour un montant en progression de 0.2% (+249 €).

Après avoir délibéré, le conseil d'administration à l'unanimité prend acte de ces décisions.

Christelle LARDEUX-COIFFARD
Présidente déléguée

